

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU NIEL

Séance du 9 Décembre 2022 à 11h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Régies Portuaires des Ports d'Hyères
Monsieur PANCIULO, Représentant des Usagers du port
Monsieur RICCA, Représentant des Usagers du port
Monsieur LHEZ, Représentant des Usagers du port
Monsieur CARRATALA, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURANDETTO, Représentant des pêcheurs

Étaient invités :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Madame COLL, Co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur HILY, Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame VIZIALE, Présidente de l'association « Les amis du Niel »
Monsieur JOURDAN, Secrétaire trésorier de la prud'homie des pêcheurs du Niel
Monsieur CROUZET, Président du Club nautique du Niel
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des Ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur HENRY, Représentant des Services nautiques
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var
Monsieur BELLON, Représentant de TPM
Madame BOUTIN, Maître de Port

*Envoi des Convocations par mail le 22 Novembre 2022
Envoi des Documents par mail le 29 Novembre 2022*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION : Ouverture de crédits anticipés : autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023
3. Projet de délibération : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION : Avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes - Année 2023
4. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE : PORTS D'HYERES - Nettoyement des espaces portuaires – Accord cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert.
5. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL : Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande – Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
6. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2023
7. Communication des statistiques du Port sur le trafic 2021/2022

QUESTIONS DIVERSES :

1. Décisions par Délégation

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 26 OCTOBRE 2022.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 26 OCTOBRE 2022

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES : Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

M.BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 30 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2022, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 73 707,00 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 18 426,75 €.

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2031	Frais d'étude	4 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	12 552,00 €
TOTAL GENERAL		16 552,00 €

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES ET CONTROLES DE GESTION –
Avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes - Année 2023**

M.BRUNEL rappelle que la gestion des ports de la ville d'Hyères est un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) gérés dans le cadre de régies dotées de la seule autonomie financière.

Chaque port dispose de son propre budget soumis au principe d'équilibre en dépenses et en recettes. Ces budgets doivent faire face à des dépenses, dont les dépenses de personnel, avant même la perception des premières recettes.

M.BRUNEL propose d'autoriser, en cas de besoin, le budget principal à consentir des avances de trésorerie aux budgets annexes dans la limite de 100 000 € chacun. Ces avances seront remboursées dès que la trésorerie le permettra et au plus tard le 31 décembre 2023.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE : PORTS
D'HYERES - NETTOIEMENT DES ESPACES PORTUAIRES – Accord cadre à bons de
commande – Mise en appel d'offres ouvert.**

M.BRUNEL indique que le lot N° 5 du marché relatif au « Nettoyement d'espaces et mobiliers urbains sur les zones portuaires » arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est nécessaire de lancer, dès à présent, un nouvel appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, et devrait débuter à compter du 1er mai 2023, et ce, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois à la date anniversaire du marché par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 100 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – EVENEMENTIEL - PRESTATIONS D’AGENTS DE SECURITE ET DE MAITRES-CHIENS - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande – Appel d’offres ouvert - Autorisation de signature

M. BRUNEL explique que le marché relatif aux « Prestations d’agents de sécurité et de maitres-chiens – Surveillance et gardiennage de manifestations diverses » arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La commission d’appel d’offres qui s’est réunie le 17 novembre 2022, a attribué le marché à l’entreprise **SAS SECURI-FRANCE**, 83210 La Farlède, pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel : 30 000 Euros T.T.C
- Montant maximum annuel : 250 000 Euros T.T.C

M. L’HENAFF présente l’implantation actuelle des 2 caméras de surveillance sur le port du NIEL ainsi que le projet 2023 d’implantation de 2 nouvelles caméras en bout de panne à titre préventif.

M. RICCA souhaite savoir si ce matériel sera doté d’une vision nocturne, ce que confirme M. L’HENAFF. M. PANCIULO indique que l’été des individus montent fréquemment à bord des bateaux, laissant canettes vides et autres détritrus.

A la demande de M. DURANDETTO, il est précisé que l’installation de caméra sur le quai des pêcheurs se fera par la suite.

Après avoir rappelé être particulièrement attentif à la sécurité au Port du Niel, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS – Révision du barème – année 2023

M.BRUNEL précise que le barème des tarifs de location de terrains nus doit être révisé en fonction de la variation de l’indice du coût de la construction, passé de 1821 (indice du 2ème trim 2021) à 1966 (indice du 2ème trim 2022). Cette nouvelle grille se substituera à celle en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2021/2022 :

M. BRUNEL donne la parole à M. GRIMARD qui présente les statistiques de fréquentation du port.

Après avoir rappelé que le port du Niel n'est exploitable que d'Avril à Novembre, il est indiqué que le taux de fréquentation est, pour l'année 2022, de 85,79% pour 105 postes d'amarrage disponibles.

Après une discussion avec M. PANCIULO et M. L'HEZ, M. BRUNEL indique que ce taux d'occupation devra être augmenté pour atteindre celui des autres ports gérés par la Commune. Il apparaît impératif d'accroître les recettes du Port au regard des dépenses importantes imposées par le caractère spécifique du site classé.

M. GRIMARD précise que l'obtention des postes d'amarrage tiendra compte de l'ordre d'arrivée des demandes, mais également de la durée du séjour envisagé.

M. BRUNEL salue la qualité du travail effectué par M. GRIMARD pour présenter des statistiques et des diagrammes clairs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1 - MARQUAGE DE LA ZONE DE GRUTAGE :

M. JOURDAN demande à nouveau le marquage au sol de la zone de grutage, en précisant qu'environ 50 grutages sont effectués par an.

M. L'HENAFF explique que ce marquage a été différé en raison de la volonté de refaire le revêtement du quai, ce qui a nécessité la provision de ces travaux. M. BRUNEL précise qu'il sera peut-être nécessaire de créer un caniveau de récupération des eaux « sales » pour ne plus laisser d'écoulements directs à la mer.

M. POLYCARPE doit prendre RDV avec M. DURANDETTO pour définir la zone de zébra à peindre.

2 - REFECTION DE LA ROUTE MENANT AU PORT :

Face aux interrogations de Mme VIZIALE sur l'état de la route d'accès au port, M. BRUNEL précise que sa réfection complète pourrait faciliter des vitesses excessives. La limitation de la vitesse à 30km/h pourrait encore moins être respectée alors que les ralentisseurs ne sont plus autorisés, car jugés trop accidentogènes.

M. BRUNEL explique qu'il serait préféré la reprise des surfaces des zones abîmées avec :

- mise en peinture des 42 places de stationnement
- pose de potelets visant à interdire le stationnement sauvage
- réfection de la signalétique

Il est précisé que cette route est située en dehors de la zone portuaire.

3 – RESERVATION SAISONNIERE :

M. PANCIULO souhaite connaître la procédure à suivre pour les réservations saisonnières.

M. GRIMARD indique qu'il faudra se connecter le 10 janvier 2023 à partir de 08h00 pour soumettre sa demande.

Les usagers sont invités à créer un compte sur le site des ports dès à présent pour effectuer une pré-inscription à l'avance : <https://www.portshyeres.fr>

Il est rappelé que les enregistrements ne seront validés qu'à partir de 8h, toute demande faite avant ne sera pas prise en compte.

En réponse à M. RICCA, il est précisé que l'enregistrement des professionnels sera établi par un appel à candidature qui délivrera une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port du Niel à 11h53.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL

